EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **06 novembre 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **six novembre deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Gérard BOHNER à Olivier BIANCHI, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX à Françoise NOUHEN**
Excusé(e)s :	**Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Florent NARANJO**

Jean-Pierre LAVIGNE arrive pendant le débat de la question n°1
Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Jérôme AUSLENDER)
Alain LAFFONT donne pouvoir à Patricia GUILHOT et quitte la séance avant le vote de la question n°4
Saïd Akim BARA arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Philippe BOHELAY)
Géraldine BASTIEN donne pouvoir à Jean-Pierre BRENAS et quitte la séance avant le vote de la question n°7

Rapport N° 24

COOPÉRATIVE DE MAI - PRÉSENTATION DU RAPPORT RELATIF AUX CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2014

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport

Le Code Général des Collectivités territoriales prévoit que le rapport d'activités produit chaque année par le délégataire sur les conditions d'exécution du service public doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Vous trouverez ci-dessous, une synthèse du rapport relatif à la gestion de la Coopérative de Mai (exercice 2014). Ce compte-rendu d'activité porte sur la dernière année de délégation de service public sur la période 2008-2014.

L'activité du délégataire de la Coopérative de Mai vise plusieurs objectifs :

- Une politique de diffusion éclectique qui concerne tous les courants de musiques actuelles mêlant artistes régionaux, nationaux et internationaux
- Le développement des pratiques artistiques et culturelles liées aux musiques actuelles
- L'accompagnement des groupes locaux relevant d'une démarche de professionnalisation (accès à la scène, répétition, filage, première partie)
- Une politique d'aide à la création au travers de formules adaptées (résidence, filage, répétition)
- Une politique tarifaire modérée et un accompagnement des publics
- Une structuration de la filière musicale au sein de la Pépinière de Mai
- Des coopérations avec des acteurs culturels du territoire et une programmation hors les murs

- **Mission de diffusion**

Organisation de 135 concerts (116 concerts en 2013) répartis de la façon suivante :

- 86 concerts produits directement par la Coopérative (95 en 2013) représentant 46 620 spectateurs (42 896 en 2013) dont 37 952 payants, 4 874 exonérés, 3 794 à des concerts gratuits.

- 49 concerts accueillis (dont 28 dans le cadre de mises à disposition gratuite de la salle et 21 dans le cadre de location par des opérateurs privés), pour seulement 21 en 2013.

La moyenne de spectateurs par concert représente 60 % de la jauge totale contre 57 % en 2013, alors que le prix moyen (20,79 €) a augmenté (18,89 € en 2013). Les recettes de billetterie se sont élevées à 789 051 € HT (676 065 € HT en 2013).

Dans le cadre de cette programmation, toutes les esthétiques musicales sont représentées avec un peu moins de pop-rock cette année (34 %), chanson (14 %), jazz/blues (11%), jeune public (9 %), reggae/dub (8 %), électro (7 %), hiphop (6 %), world, métal et folk (2%) chacun.

Parmi cette diffusion et conformément aux missions de service public assignées au délégataire, une place très significative est consacrée à des formations locales (86 groupes locaux sur 298 programmés). Ces groupes ont pu se produire dans le cadre de concerts « dédiés », de « plateaux » ou de premières parties.

Concernant les 86 concerts produits par la Coopérative de Mai :
- 14 concerts ont dépassé les 1 100 entrées payantes (7 en 2013)
- 50 se sont déroulés au club
- 36 dans la grande salle
- 9 concerts étaient gratuits

Par ailleurs, hors champ des musiques actuelles :
- 11 Afterworks ont été proposées
- 10 soirées festives privées ont eu lieu pour le compte de divers organisateurs et ont contribué au résultat financier favorable de l'association (7 en 2013).
- 7 réceptions type « conférence de presse » s'y sont déroulées

Une programmation a également été proposée « hors les murs » (20 manifestations) :

- 3 « Cartes blanches » aux groupes locaux. Les deux premières au « Botanique » à Bruxelles pour l'inauguration du jumelage avec la Coopérative de Mai, et pour lequel la Grande Chorale de la Coopé et le label électro « PLUS » se sont produits ; la troisième à « La Java » à Paris avec les groupes Babayaga, Sabaly, Gatshen's, pour un plateau world music.

- Participation à la programmation de Sable Show du 16 au 19 Juillet, avec des plateaux essentiellement composés de groupes locaux.

- Organisation de 3 soirées au MARQ organisées par le relais étudiant de la « FAC'TORY » qui ont permis une réelle mixité et une hausse de la fréquentation du musée, avec une moyenne de 500 spectateurs sur ces manifestations.

- Organisation de la scène, place de Jaude, à l'occasion de la Fête de la Musique, avec une présentation des groupes locaux et notamment des lauréats de tremplin.

- Organisation d'un premier concert à l'Opéra-Théâtre avec le groupe Cascadeur.

- Mise en place d'un « Ciné-Goûter » jeune public en partenariat avec le cinéma « Les Ambiances ».

- Programmation artistique et participation à l'organisation du festival Europavox. Après une édition 2013 difficile, l'année 2014 a vu un changement de direction vers une programmation proposant plus de têtes d'affiche pour toucher davantage le grand public. L'édition 2014 a permis de combler le déficit et d'envisager une 10ème édition.

- **Politique tarifaire et développement des publics**

La politique tarifaire s'appuie sur la diffusion de la carte Coopérative et de la « Super Carte », sur une collaboration avec la DAJL pour la carte Cité-Jeune (carte gratuite pour les 1250 premiers détenteurs) et avec la T2C (carte coopé gratuite pour les premiers détenteurs d'un abonnement T2C annuel). La carte « J'y Etais » nouvellement mise en place permet maintenant, pour 50 €, d'être invité à une sélection de « découvertes pointues » de la programmation.

Les soirées proposées au club sont l'occasion d'afficher des tarifs très attractifs pour contrebalancer la tendance à la hausse du prix du billet et les 11 afterworks demeurent gratuites.

De plus, des partenariats ont été passés avec l'association « Culture du Cœur » pour permettre la diffusion de places à bas prix aux publics en difficulté, avec la Fédélima et la Comédie pour diffuser les offres de réduction, avec le Conseil Général pour leur offre VIP et avec le programme Chéquier Collège du département.

On note également un effort dans la recherche de nouveaux publics et dans leur fidélisation, notamment dans le travail entrepris auprès des étudiants avec le fanzine FAC, dans le réaménagement des horaires de billetterie et grâce au nouveau point de vente disponible à l'espace Victoire, mais également dans la politique de communication toujours aussi efficace.

- **Mission d'aide au développement des artistes**

Celle-ci est assurée au sein de la Pépinière de Mai pour des musiciens en voie de professionnalisation. Elle consiste notamment à proposer divers dispositifs d'aide, par le biais de conseils, d'aide aux projets, d'un accès à la scène, de résidences, de soutien à la promotion.

Dans sa mission d'accompagnement des projets, l'équipe de la Coopérative a réalisé en tout 119 rencontres individualisées (131 en 2013, 155 en 2012), auprès des artistes, mais aussi des professionnels du disque, et des collectivités ou au titre d'une aide à la structuration pour les associations ou structures naissantes.

En 2014, 9 groupes de la scène locale ont ainsi pu bénéficier d'un soutien à la création pour des répétitions ou des résidences (dont Comausaure, Gemma, Hypnotic Wheels, la Grande Chorale ou Leopoldine…).

Cet accès à la scène représente 83 journées d'utilisation de l'équipement (grande salle et Club) en faveur de groupes ou d'artistes du territoire de l'agglomération clermontoise. Il est en hausse par rapport à 2013 (67 journées) mais s'explique surtout par le projet de la Grande Chorale de la Coopérative de mai.

Les autres dispositifs concernent :

- Soutien à la promotion des groupes avec le programme ZOOM
- Organisation des sélections des Découvertes du Printemps de Bourges et FNAC
- Organisation du nouveau tremplin « Esprit Musique » de la Caisse d'Epargne

- **Mission d'incubateur de projets de la Pépinière de Mai**

Par ailleurs, la Pépinière de Mai exerce aussi une activité d'incubateur de projets pour 9 structures de la filière musicale.Outre sa mission d'accompagnement, la Pépinière de Mai accueille et accompagne le label Kutü Folk, l'association Coopéraction, les associations Europavox et Microphone, le collectif Flowercoast, les labels Solar Flare Records et Kidderminster, les agences Hibooking et Fraggle Management, et enfin l'antenne Auvergne de SmartFr.

Elle domicilie également l'association Hippocampus, les labels Freemount Records et Tail Crush Records, et les associations My Generation, Collectif Septembre et Sly Connection.

Dans ce cadre, elle organise aussi les rendez-vous professionnels de la Pépinière avec la Transfo.

- **Autres initiatives**

- Organisation de rencontres régulières entre les artistes et le public
- Actions dans le domaine scolaire (conventions avec plusieurs établissements : collèges La Charme et Gérard Philippe, Lycée Saint-Géraud)
- Le journal FAC – revue culturelle gratuite conçue pour des relais étudiants (15 étudiants impliqués) sur l'actualité de la Coopérative (5 soirées organisées accompagnées d'actions de sensibilisation à l'Université pour une quinzaine d'étudiants investis)
- Participation à la campagne nationale sur les risques auditifs
- Des actions dans le cadre de la politique de la Ville (ateliers, club hip-hop…)
- Participation à des instances nationales et régionales (SMAC, Fedurock, réseau Printemps de Bourges)

Bilan du fonctionnement

Le budget d'exploitation de la Coopérative a considérablement augmenté en 2014. Il s'élevait à 3 040 384 € au 31 décembre 2014 (contre 2 446 833 € en 2013) et fait apparaître un bénéfice de 4810 € alors qu'il présentait un déficit de 20 685 € à la fin de l'exercice 2013. Ceci s'explique principalement par l'intégration du partenariat avec Europavox, qui représente près de 330 000 € de charges et 360 000 € de produits. Ceux-ci ont été dégagés par la production déléguée d'Europavox à la Coopérative de Mai. On passe ainsi d'un modèle de régie directe avec mise à disposition de locaux, à un modèle de délégation de la production dans un modèle partenarial, et ce, lors d'une édition réussie d'un point de vue financier.

Il bénéficie des financements publics suivants :

- DRAC Auvergne 110.000 €
- Conseil Régional 80.000 €
- Conseil Départemental 80 000 €
- Clermont Communauté 115 000 €
- La participation de la Ville, propriétaire des locaux, s'est élevée à 520 000 € TTC, de 6 000 € au titre de la carte « Cité Jeune » par la DAJL et enfin de 2 000 € supplémentaires et exceptionnels au titre de l'organisation du congrès du SMA.

L'équipe de la Coopérative était constituée de 23 emplois permanents au 31/12/2014 (soit 22,20 ETP). Elle bénéficie à ce titre d'aides pour les contrats CUI/CAE.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de prendre acte de la communication de ce rapport.

D E L I B E R A T I O N

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 novembre 2015

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
l'Adjointe chargée de la Politique Culturelle

Isabelle LAVEST